

N° 2023-138

OBJET :

TEOM – Demandes d'exonération
pour 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 30 août 2023

Présents :

Mmes BUET Manuelle, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRE-NAT Maryse et CETTOUR-CAVE Lætitia.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Gilbert DUPIEUX à Manuelle BUET,
- par Emmanuel REY à Christophe MUTILLOD,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Maryse GRE-NAT,
- par Mireille MARTEL à Philippe VINET,
- par Sophie COTTET à Yannick TRABICHET,
- par Jean-Marc GIROD à Gérald LOMBARD.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu le Code Général des Impôts,*

Considérant que le conseil communautaire peut décider chaque année d'exonérer certains locaux à usage industriel ou commercial, notamment lorsque ceux-ci sont en mesure de démontrer qu'ils disposent de leur propre système de traitement des déchets et qu'ils n'utilisent donc pas le service de la collectivité,

Vu les demandes d'exonération reçues pour le supermarché Carrefour Market situé sur la commune de Saint Jean d'Aulps et le supermarché Carrefour Montagne situé sur la commune des Gets,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'exonérer de TEOM, pour l'année 2024, le supermarché Carrefour Market situé à Saint Jean d'Aulps (4679, route des Grandes Alpes) et le supermarché Carrefour Montagne situé aux Gets (548, rue du Centre),
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD